



Ligue Régionale d'Escrime des Pays de la Loire



COMPTE - RENDU DU COMITE DIRECTEUR Samedi 29 juin 2013

Version 2 validée par le Comité Directeur du 21.09.13

ETAIENT PRESENTS : L. MULLER - B. CONAN - N. BOURREAU - M. MORET - P. ROLLAND - M. ALBERT - G. MICHON - C. RUCHAUD - JC. ULYSSE - M. RELET - J. BERANGER - R. LEMBERT - G. DAVY (CD 72) - JM. SAGET - L. BODET

ETAIENT EXCUSES : D. BELIER - M. BODET - JD. DILHAN - E. BOUCHET - P. LAGISQUET - JF. ANDRE - T. LHERITIER - E. JOLY - B. PINCEMAILLE (CD 53) - MT. PRADELLE (CD 49)

Début de la séance : 10 h 00 / Clôture de la séance : 12 h 00 - Reprise 13h15 jusqu'à 14h15

Membres du CD : 12 présents et 7 excusés / 2 pouvoirs soit 14 voix sur 20 membres : le quorum étant atteint le Comité Directeur de ce jour peut délibérer.

Répartition des pouvoirs : D. BELIER à L. MULLER - E. JOLY à B. CONAN

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 13-04-2013

Le compte-rendu du Comité Directeur du 13 avril 2013 est approuvé avec 13 voix pour et 1 abstention.

2- LICENCES

A ce jour : **1991 licences** contre 1980 pour la saison passée à fin août 2012. Stagnation globale du nombre des licences.

Baisse des licences sur les clubs du NDC Angers, SCO Angers, MBE, Saint Nazaire, ERNM. Augmentation du nombre de licenciés pour le club de Chateaubriant ouvert il y a 2 ans.

Club d'Orvault : l'Assemblée Générale du club a eu lieu il y a trois semaines. Un nouveau bureau a été constitué. Le club devrait poursuivre son activité la saison prochaine.

Constat majeur : baisse des licences pour l'activité « Escrime Artistique ».

Les licenciés perdus n'ont pas arrêté l'escrime. Ces pratiquants de l'Escrime Artistique privilégient les adhésions à l'UFOLEP pour des raisons de coût moindre de la licence.

Il faut envisager rapidement une aide à la prise de licences : fédérale et/ou ligérienne.

| | dépt | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | R T C | | | 2013 | R T C | | | évol. en % | évol. en nb. | |
|----|----------------------|------|------|------|------|------|------------------|-----|----|------|--------|------------------|---|------------|--------------|-----|
| | | | | | | | saison 2011/2012 | | | | validé | saison 2012/2013 | | | | |
| 1 | CEN | 44 | 125 | 134 | 124 | 134 | 146 | 87 | 2 | 57 | 141 | 79 | 3 | 59 | -3 | -5 |
| 2 | NEC | 44 | 320 | 348 | 321 | 292 | 278 | 177 | 14 | 87 | 291 | 178 | 8 | 105 | 5 | 13 |
| 3 | Saint NAZAIRE | 44 | 92 | 107 | 107 | 111 | 92 | 61 | 2 | 29 | 84 | 54 | 1 | 29 | -9 | -8 |
| 4 | NANTES Métropole | 44 | 132 | 123 | 101 | 91 | 108 | 51 | 5 | 52 | 92 | 63 | 1 | 28 | -15 | -16 |
| 5 | ABSEC | 49 | 62 | 51 | 59 | 34 | 50 | 25 | | 25 | 46 | 36 | | 10 | -8 | -4 |
| 6 | Quinte | 44 | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | La NOUE | 44 | 15 | 11 | 11 | 8 | 9 | 8 | | 1 | 6 | 6 | | | -33 | -3 |
| 8 | CHATEAUBRIANT | 44 | | | | 28 | 19 | 12 | 1 | 6 | 36 | 14 | | 22 | 89 | 17 |
| 9 | LAVAL | 53 | 84 | 93 | 71 | 82 | 58 | 36 | 1 | 21 | 79 | 35 | | 44 | 36 | 21 |
| 10 | ORVAULT | 44 | | | | | 13 | | | 13 | 11 | 5 | | 6 | -15 | -2 |
| 11 | PNM | 72 | 18 | 17 | 16 | 14 | 12 | 10 | | 2 | 8 | 8 | | | -33 | -4 |
| 12 | LE MANS | 72 | 121 | 161 | 147 | 139 | 107 | 65 | 1 | 41 | 118 | 62 | | 56 | 10 | 11 |
| 13 | MBE | 85 | 170 | 186 | 205 | 193 | 156 | 96 | 1 | 59 | 146 | 79 | | 67 | -6 | -10 |
| 14 | CE Yonnais | 85 | 59 | 65 | 83 | 87 | 78 | 45 | 5 | 28 | 81 | 47 | 2 | 32 | 4 | 3 |
| 15 | Épée SABLAISE | 85 | 110 | 121 | 99 | 94 | 66 | 50 | 1 | 15 | 67 | 46 | 4 | 17 | 2 | 1 |
| 16 | SCO | 49 | 192 | 211 | 171 | 180 | 195 | 120 | 4 | 71 | 178 | 112 | 4 | 62 | -9 | -17 |
| 17 | NEUVILLE | 72 | 95 | 96 | 64 | 46 | 48 | 31 | | 17 | 45 | 32 | | 13 | -6 | -3 |
| 18 | Saynolames | 72 | | | | 19 | 17 | 11 | 2 | 4 | 16 | 9 | | 7 | -6 | -1 |
| 19 | LOUE | 72 | 33 | 37 | 43 | 50 | 48 | 35 | | 13 | 48 | 33 | | 15 | | |
| 20 | Les Dagues du Cardin | 85 | | | | 10 | 6 | 6 | | | | | | | -100 | -6 |
| 21 | CNEA | 85 | 4 | 4 | 4 | 15 | 24 | 13 | 2 | 9 | 22 | 11 | 3 | 8 | -8 | -2 |
| 22 | CSAD ANGERS | 49 | 80 | 79 | 84 | 78 | 60 | 38 | | 22 | 90 | 38 | 9 | 43 | 50 | 30 |
| 23 | Escrime sur vie | 85 | 46 | 72 | 61 | 71 | 67 | 49 | | 18 | 61 | 37 | | 24 | -9 | -6 |
| 24 | Saint HERBLAIN | 44 | 79 | 92 | 103 | 88 | 83 | 52 | 4 | 27 | 77 | 59 | | 18 | -7 | -6 |
| 26 | LUCON | 85 | 16 | 23 | 19 | | | | | | | | | | | |
| 27 | LAVAL (AEMC) | 53 | 4 | 4 | 4 | 4 | | | | | | | | | | |
| 28 | FONTENAY le COMTE | 85 | 28 | 23 | 23 | 22 | 17 | 10 | | 7 | 22 | 13 | | 9 | 29 | 5 |
| 29 | Les Corsaires | 85 | 18 | 27 | 24 | | | | | | | | | | | |
| 30 | SABLE | 72 | 42 | 32 | 33 | 32 | 42 | 22 | | 20 | 43 | 29 | | 14 | 2 | 1 |
| 31 | NDC | 49 | 121 | 163 | 153 | 150 | 142 | 96 | 2 | 44 | 129 | 70 | 2 | 57 | -9 | -13 |
| 32 | REZE | 44 | | 21 | 13 | 3 | 20 | 3 | | 17 | 40 | 16 | 1 | 23 | 100 | 20 |
| 33 | La Dague Pourpre | 85 | | | | | 16 | | | 16 | 11 | 8 | 1 | 2 | -31 | -5 |
| 99 | Indépendants | 44 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | | | | 3 | 1 | 2 | | | |
| 33 | | | 2068 | 2304 | 2146 | 2078 | 1980 | | 47 | | 1991 | | | | 1 | 11 |

3- CONVENTION CONSEIL REGIONAL ET CNDS

↳ CNDS :

La table ronde à l'occasion de laquelle un bilan des actions 2012 est réalisé, a eu lieu le 19 avril 2013. Jean-Michel SAGET, Laetitia MULLER et Bernard CONAN ont rencontré Marion DEBOUCHE. La réunion s'est bien déroulée. Le CNDS soutient les projets de la ligue. Maintien du climat de confiance initialement instauré avec l'équipe dirigeante précédente.

La ligue a déposé une demande de subvention au titre du CNDS 2013 d'un montant de 33000 € avec une enveloppe complémentaire de 2000 € pour l'action sport/santé.

Le CNDS 2013 a voté l'attribution d'une subvention de 22000 euros qui sera versée à la ligue en juillet prochain.

La répartition de la subvention votée est la suivante :

- Aide directe à l'activité sportive : 3000 euros
- Pratique féminine et responsable : 1000 euros
- Accès au sport de haut niveau : 3000 euros
- Aide à la formation : 4000 euros
- Santé éthique et sportive : 2000 euros
- Développement durable : 1000 euros

Laetitia MULLER
Présidente
1 impasse du Chablais
44470 Thouaré S/Loire
presidente@escrime-pdl.org

Guillaume MICHON
Vice Président
10 rue des vallées
85220 Saint Réverend
guillaume@escrime-pdl.org

Carol RUCHAUD
Vice Présidente
3b promenade Georges Godet
85100 Les Sables d'Olonne
carol@escrime-pdl.org

Bernard CONAN
Trésorier
67 av de la Cholière
44700 Orvault
tresorier@escrime-pdl.org

Mayrse MORET
Secrétaire aux licences
6 rue des Tilleuls
44240 La Chapelle S/Erdre
licences@escrime-pdl.org

- Développement du mouvement sportif : 8000 euros

↳ Région :

La convention d'objectifs 2012/2013 portant sur une subvention de **19918 €** a été signée.

La subvention est en attente de versement : elle ne le sera qu'au vu des bilans de chaque action à saisir directement sur le site internet sporteo.

En ce début de nouvelle Olympiade RIO 2016, les ligues, accompagnées de leurs fédérations (si elles le souhaitent) ont été invitées à prendre rendez-vous auprès du pôle Vie Sportive et Evènements pour effectuer le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2013/2017. Le rendez-vous de la ligue est fixé au 1^{er} juillet 2013.

Didier LEMENAGE, représentant de la DTN, accompagnera Jean-Michel SAGET et Laetitia MULLER.

4- ESTIMATION DES COMPTES 2012-2013

Présentation du budget par Laetitia MULLER et Bernard CONAN

A ce jour, budget déficitaire de 128 € intégrant une reprise sur provision de 2000 euros. Toutefois, certains postes de charges ne sont pas encore clôturés : certaines dépenses, notées à venir, ne devraient pas être occasionnées (Exemple : prestations extérieures) ou bien sont à ce jour surévaluées (Salaires et charges à venir de juin et juillet, coût finalisé de l'Assemblée Générale, frais de déplacements)

Poste licences : l'augmentation du nombre des licences n'a pas eu lieu contrairement à ce qui pouvait être attendu en cette année post olympique. L'augmentation du coût de la part ligue voté en juin 2012 a permis de réduire le déficit du produit financier de ce poste.

Stage BEDE : il a permis de dégager un produit financier significatif

Sept contrats de développement ont été signés par des clubs cette année : cinq d'entre eux sont validés pour un montant total de 650 euros (Clubs de Chateaubriant x 2, CSAD Angers, Laval, ASBR).

Aide aux tireurs – Demande de bourses :

2000 euros ont été consacrés à la prise en charge du stage terminal aux Sables d'Olonne.

600 euros ont été attribués sous forme de bourse à Cindy MARIE. *Rappel : la région a accordé à Cindy MARIE une aide individuelle de 2000 euros.*

50 euros ont été prélevés pour la prise en charge d'Esther BERTRAND au stage terminal.

Lors du Comité Directeur du 13 avril dernier, les membres n'ont pas statué sur la demande de bourse de **Mathilde SAGET pour l'acquisition d'un fauteuil d'escrime.**

↳ Extrait du compte-rendu du Comité Directeur du 13.04.13 :

« - *Demande de bourse pour Mathilde SAGET : la demande concerne l'achat d'un fauteuil handi. Les membres du Comité Directeur prennent connaissance des détails de la demande. La ligue est sollicitée pour une aide de 300 €.*

Estelle JOLY, Présidente du CHE, précise que cette demande s'inscrit en fait dans un processus d'achat par le club d'un fauteuil handi qui sera prêté à Mathilde. En aucune façon, il ne lui appartiendra.

Ces nouveaux éléments suscitent l'interrogation des membres du Comité Directeur sur les motivations de la demande de bourse. Il apparaît que la demande de bourse serait en fait une demande d'aide financière de 300 € pour une participation conjointe de la famille à l'achat par le club d'un fauteuil handi « club ». La demande de bourse doit être reformulée car elle n'est pas adaptée au contexte. »

Le club de Saint Herblain a été sollicité à ce sujet. E. JOLY, Présidente du CH, a répondu le 20 avril 2013 par mail à la ligue et a précisé certaines données :

Ce sera le fauteuil de Mathilde SAGET car il sera fabriqué sur mesure. C'est la famille qui a monté le dossier de demande de subvention (notamment au Conseil Régional). Pour cela, il était nécessaire d'avoir en support le club du CHE pour attester du statut de licenciée de Mathilde et permettre l'attribution de l'aide.

Laetitia MULLER
Présidente
1 impasse du Chablais
44470 Thouaré S/Loire
presidente@escrime-pdl.org

Guillaume MICHON
Vice Président
10 rue des vallées
85220 Saint Révérend
guillaume@escrime-pdl.org

Carol RUCHAUD
Vice Présidente
3b promenade Georges Godet
85100 Les Sables d'Olonne
carol@escrime-pdl.org

Bernard CONAN
Trésorier
67 av de la Cholière
44700 Orvault
tresorier@escrime-pdl.org

Maryse MORET
Secrétaire aux licences
6 rue des Tilleuls
44240 La Chapelle S/Erdre
licences@escrime-pdl.org

Le club est sollicité par la famille à hauteur de 300 euros. C'est une demande d'aide à l'acquisition de matériel comme cela s'est déjà pratiqué en interne au club pour d'autres tireurs.

Le club du CHE confirme que la demande de bourse pour Mathilde SAGET à la ligue est valide et recevable : il s'agit bien d'une acquisition personnelle.

Laetitia MULLER rappelle le plan de financement du fauteuil d'escrime de Mathilde SAGET : participations sollicitées

- Conseil Régional : 890 euros
- Club CHE : 300 euros
- Famille : 300 euros
- Ligue : 300 euros

RESOLUTION

Au préalable des délibérations des membres du Comité Directeur, il est demandé à Jean-Michel SAGET de quitter la salle de réunion.

Après avoir pris connaissance des détails de la demande de bourse de Mathilde SAGET et de son contexte, le Comité directeur décide l'attribution d'une bourse de 300 € à Mathilde SAGET sous conditions :

- engagement de Mathilde SAGET à rester licenciée dans la ligue jusqu'à la prochaine olympiade,
- engagement de représentativité sur les compétitions de la ligue (Championnats de ligue, compétitions départementales) en fonction des disponibilités de Mathilde
- maintien de son engagement sportif

Après avoir pris connaissance de la décision du Comité Directeur, Jean (Michel) SAGET remercie les membres du Comité ; il tient à faire remarquer qu'il ne peut s'engager formellement sur le maintien de Mathilde dans les effectifs licenciés de la ligue mais que le maximum sera fait pour aller dans ce sens. Il ne peut présager de l'avenir.

Gestion des flux financiers ligue/FFE pour la saison à venir : Bernard CONAN propose aux membres du Comité Directeur de maintenir le processus actuel pour la saison prochaine. En effet, lors du Comité Directeur Fédéral et de l'Assemblée Générale Fédérale du 8 juin dernier, la présentation « transparente » des comptes de la FFE tend à conduire à la prudence quant à l'orientation que la ligue pourrait prendre en matière de gestion du paiement des licences (à savoir un paiement direct des licences par les clubs à la FFE). Le budget fédéral est toujours déficitaire de plus de 200 Kf.

Extrait interview de P. EOOS, Trésorier FFE :

Le budget fédéral qui a été présenté le 8 juin 2013 est un budget de transition car la Fédération a fonctionné sur la base d'un budget provisoire jusqu'en avril 2013 avec une bonne partie des dépenses engagées pour l'ensemble de l'année 2013.

Le fait que le budget soit déficitaire s'explique par les hypothèses retenues dans ce budget qui sont des hypothèses prudentes au sens où la FFE n'a anticipé aucune recette incertaine soit dans leur montant, soit dans leur date de réalisation. Par exemple, la recette exceptionnelle d'environ 280 K€ que la FFE devrait percevoir au titre de l'échange sur les parkings n'est pas prise en compte car elle comporte un certain nombre de conditions suspensives qui risquent de se dénouer en 2014. Il convient aussi de rappeler que la subvention du Ministère est passée de 3 093 K€ en 2012 à 2 893 K€ en 2013. Enfin, ce budget prend en compte une dépense engagée par l'ancienne équipe, estimée à 150 K€ au titre de la participation de la FFE au Congrès du centenaire de la FIE, sans que la FFE n'ait d'assurance sur une recette pour couvrir cette dépense "exceptionnelle". Bien entendu, la FFE a fait une demande début avril auprès du CNOSF (et plus précisément auprès du Comité Français du Sport International) afin d'obtenir une subvention mais à ce jour la FFE n'a aucune garantie et de toutes façons, elle ne couvrira pas l'ensemble des dépenses.

Le budget reflète la réalité. En l'état actuel, il serait totalement utopiste d'imaginer que la FFE va arriver à l'équilibre en 2013. La FFE doit chercher des solutions pour redresser la situation faute de quoi ce sera sans doute le Ministère qui se chargera de trouver ces solutions.

En parallèle, la FFE doit supporter les conséquences financières du départ d'une salariée et d'un procès avec la société engarde survenues lors de la mandature précédente.

RESOLUTION

Cette proposition ne suscite pas de commentaires particuliers de la part des membres du Comité Directeur qui jugent raisonnable de maintenir au moins une année encore le principe du paiement des licences directement des clubs vers la ligue.

Laetitia MULLER
Présidente
1 impasse du Chablais
44470 Thouaré S/Loire
presidente@escrime-pdl.org

Guillaume MICHON
Vice Président
10 rue des vallées
85220 Saint Révérend
guillaume@escrime-pdl.org

Carol RUCHAUD
Vice Présidente
3b promenade Georges Godet
85100 Les Sables d'Olonne
carol@escrime-pdl.org

Bernard CONAN
Trésorier
67 av de la Cholière
44700 Orvault
tresorier@escrime-pdl.org

Maryse MORET
Secrétaire aux licences
6 rue des Tilleuls
44240 La Chapelle S/Erdre
licences@escrime-pdl.org

5- BUDGET PREVISIONNEL 2013-2014

Présentation du budget par Laetitia MULLER et Bernard CONAN

Présentation du budget 2013/2014 : Prévission déficitaire de 3300 € ; une reprise sur provision de 3200 euros permettrait d'être à l'équilibre.

Rappel des sources de financement : licences, compétitions, subventions. Il est important que la ligue engage des recherches de partenaires.

↳ Etablissement du budget sur l'hypothèse d'une stabilité du nombre de licences et du maintien de la part ligue des licences,

↳ Ce budget demandera é être affiné en fonction de l'activité et des orientations qui seront proposées par le CTS et ATR, en lien avec le projet associatif de la ligue 2013-2017 déposé à la DRJSCS en décembre 2012, et l'évolution de la politique fédérale

- Quelques postes surévalués ou dégagés en plus par rapport à la saison 201/2013 :

Enveloppe d'aide aux tireurs : 4000 euros (Exemple : Evolution de la prise en charge sur les stages ligue, zone ou FFE, prise en charge déplacement FDJ)

Déplacements compétitions et CRE

Repas et hébergement activités pour 24000 euros. Un déplacement commun pour la FDJ est proposé.

Déplacement et repas commission : 400 euros (Exemple : escrime artistique)

Prises en charge des licences : -2000 euros (Exemple : aide à la prise de licences escrime artistique, des féminines...)

↳ Ce budget intègre l'achat de 10 pistes moquette en partie subventionné à hauteur de 2250 euros pour le CNDS et 7000 euros pour la région.

Le fournisseur sera RMD (Escrime Star). Le devis actuel est de 19530 euros mais nécessite quelques renégociations supplémentaires: une seule housse de transport sera achetée et non par 10, Carole RUCHAUD ayant proposé de fabriquer gracieusement pour la ligue les autres housses. La housse achetée servira de modèle.

A ce titre, Carole RUCHAUD précise qu'il convient de récupérer les certificats et résultats des tests techniques pour le lot de pistes qui sera fourni.

RESOLUTION

Les bases du budget 2013/2014 sont approuvées par le Comité Directeur.

Comme le propose Laetitia MULLER, des groupes de travail seront constitués dès la rentrée prochaine pour réfléchir ponctuellement à la faisabilité des orientations envisagées par la ligue en fonction des contraintes budgétaires (Exemples : Groupe pour étudier l'aide à la prise de licences, groupe pour étudier les aides aux tireurs). Un appel à candidature sera fait à l'issue de l'Assemblée Générale.

Le budget 2013-2014 sera soumis au vote de l'Assemblée Générale.

6- TARIFS 2013-2014

↳ *Prix des licences*

La part fédérale des licences n'augmente pas pour la saison 2013-2014. Par contre, l'Assemblée Générale fédérale du 8 juin dernier a voté l'instauration d'une contribution de 2 euros sur les frais d'engagement lors des compétitions donnant lieu à classement à partir de la catégorie des benjamins,

Après un rapide échange entre les membres du Comité Directeur, il est proposé de ne pas augmenter la part ligue des licences.

Laetitia MULLER
Présidente
1 impasse du Chablais
44470 Thouaré S/Loire
presidente@escrime-pdl.org

Guillaume MICHON
Vice Président
10 rue des vallées
85220 Saint Révérend
guillaume@escrime-pdl.org

Carol RUCHAUD
Vice Présidente
3b promenade Georges Godet
85100 Les Sables d'Olonne
carol@escrime-pdl.org

Bernard CONAN
Trésorier
67 av de la Cholière
44700 Orvault
tresorier@escrime-pdl.org

Maryse MORET
Secrétaire aux Licences
6 rue des Tilleuls
44240 La Chapelle S/Erdre
licences@escrime-pdl.org

RESOLUTION

Approbation à l'unanimité des membres du Comité Directeur présents ou représentés de ne pas augmenter la part ligue des licences.

Cette décision sera soumise au vote de l'Assemblée Générale.

🔗 **Barème tarifaire de la ligue**

Il est décidé de ne pas modifier les tarifs de la ligue pour la saison 2013-2014.

Modification de forme uniquement par rapport à une référence documentaire: Il sera précisé que le remboursement des frais kilométriques est effectué selon le barème URSSAF 2013 (Sur base 5 CV : 0,30 €/km), inchangé depuis 2011.

Remarque de Michel RELET: il est indiqué sur le barème tarifaire de la ligue que les défraiements d'hébergement et repas des arbitres sont ceux de la réglementation nationale. Or le montant du repas du samedi soir est passé de 20 à 25 euros selon la réglementation nationale de la saison 2012-2013.

Laetitia MULLER vérifiera et appliquera la correction.

RESOLUTION

Approbation du barème tarifaire de la ligue pour la saison 213/2014 à l'unanimité les membres du Comité Directeur.

Cette décision sera soumise au vote de l'Assemblée Générale.

7- BILAN TECHNIQUE

Ce point fera l'objet d'une présentation détaillée en Assemblée Générale.

8- EVOLUTION DE LA POLITIQUE SPORTIVE 2013-2014

Présentation par Jean-Michel SAGET, CTS Ligue escrime PDL. Ce point sera repris en détail en Assemblée Générale.

🔗 **ARBITRAGE**

Partie pratique :

2 stages composent ce cursus de formation. Le 1^{er} se déroule le jour même de la JNA de septembre et constitue l'entrée en formation. Il permet notamment de présenter le cursus de formation et les attentes de celle-ci. Le second est proposé en milieu de saison, et permet un approfondissement des connaissances et un échange autour des expériences des stagiaires.

Modification du règlement de la CRA pour la prochaine saison :

Les principaux changements portent sur les quotas arbitres par rapport au nombre tireurs.

- En individuel : une précision apportée
- En équipe : un tableau précisant les quotas (nombre d'arbitres à présenter en fonction du nombre d'équipes engagées le même jour dans une même arme).
-

Epreuves individuelles :

| | | | | | |
|----------------------------|-------|-------|--------|---------|-------------------|
| Nombre de tireurs inscrits | 0 à 3 | 4 à 7 | 8 à 14 | 15 à 21 | 22 et plus |
|----------------------------|-------|-------|--------|---------|-------------------|

Laetitia MULLER
Présidente
1 impasse du Chablais
44470 Thouaré S/Loire
presidente@escrime-pdl.org

Guillaume MICHON
Vice Président
10 rue des vallées
85220 Saint Révérend
guillaume@escrime-pdl.org

Carol RUCHAUD
Vice Présidente
3b promenade Georges Godet
85100 Les Sables d'Olonne
carol@escrime-pdl.org

Bernard CONAN
Trésorier
67 av de la Cholière
44700 Orvault
tresorier@escrime-pdl.org

Maryse MORET
Secrétaire aux licences
6 rue des Tilleuls
44240 La Chapelle S/Erdre
licences@escrime-pdl.org

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|----------|
| Nombre d'arbitres à inscrire en tout | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|---|---|---|---|----------|

Epreuves par équipe : quotas d'arbitres calculé à partir du nombre d'équipes engagées dans 1 arme sur un même jour (ex : toutes les équipes inscrites en fleuret = 1 arme). Obligation d'inscrire un autre arbitre non tireur ce jour-là, pour une autre arme atteignant cette limite.

| | | | |
|--------------------------------------|-------|-------|-----------|
| Nombre d'équipes inscrites | 1 à 2 | 3 à 4 | 5 et plus |
| Nombre d'arbitres à inscrire en tout | 1 | 2 | 3 |

🔗 VIE SPORTIVE

Blason champion de ligue :

Donné uniquement en championnat de ligue individuel de poussin à minime

JRJ = Po Pu Be

- Compétitions mixtes individuelles et équipe
- Individuelle : la première fille de la compétition est championne, etc.
- Equipe = s'il y a des équipes constituées que de filles alors idem indi

FPo / EPu / SPo / SPU / SBe => équipe de 2 personnes, relais 4 / 8

- Si nombre inférieur ou égal à 5 alors compétition = poule unique
- Si nombre supérieur ou égal à 6 alors compétition avec poulettes de 3 ou 4 en relais (4/8/12) puis TED (Po & Pu en 12T et Be en 36T)

Minimes à Seniors

- Si nombre inférieur ou égal à 5 alors compétition = poule unique
- Si nombre supérieur ou égal à 6 alors compétition = TED toutes les équipes doivent faire 2 matchs au moins
- **En senior compétition mixte homme / dame si elles sont moins de 5**
- **En équipe : toutes catégories faire décalage club au 1^{er} tour quand cela est possible**
- **Si le 1^{er} tour se fait avec des poules le décalage se fera uniquement lors de celles-ci**
- **Si la compétition se fait avec un TED immédiat alors le décalage se fera lors du 1^{er} tour uniquement**

En Seniors

- **Individuel = récompenser les vétérans**
- **Equipe = si elle est constituée que de vétéran alors la récompenser**
- Si une équipe ou une personne est seule inscrite à un championnat de ligue :
 - elle est championne de ligue
 - si elle paie les frais d'inscription, elle reçoit en plus la récompense associée à son titre
 - en aucun cas elle ne sera obligée de se présenter à cette compétition
- Prévoir le cas des compétitions avec handi

Formule individuelle:

- les tireurs doivent avoir fait 6 matchs minimum
- Si nombre de tireurs ≤ à 11 alors poule unique dédoublée puis TED
- Si le nombre est ≥ à 12 alors 1 tour de Poule de 6 ou 7, à défaut 8, puis TED
- Il y a deux troisièmes / pas de « petite finale »

Formule par équipe:

- Equipe mixte garçon – fille autorisée
- Compétition mixte autorisée (équipes de garçons, de filles, et mixtes peuvent être dans la même compétition)
- Dans le cas d'une compétition mixte : une équipe constituée uniquement de filles sera récompensée en fonction de son classement « fille »

Principe de Fléchage de challenges de références aux 3 armes

Laetitia MULLER
Présidente
1 impasse du Chablais
44470 Thouaré S/Loire
presidente@escrime-pdl.org

Guillaume MICHON
Vice Président
10 rue des vallées
85220 Saint Révérend
guillaume@escrime-pdl.org

Carol RUCHAUD
Vice Présidente
3b promenade Georges Godet
85100 Les Sables d'Olonne
carol@escrime-pdl.org

Bernard CONAN
Trésorier
67 av de la Cholière
44700 Orvault
tresorier@escrime-pdl.org

Maryse MORET
Secrétaire aux licences
6 rue des Tilleuls
44240 La Chapelle S/Erdre
licences@escrime-pdl.org

Critères de sélections

- Incontournable Championnat Régional à l'arme concernée mais pas forcément la catégorie si l'effectif est 0
- Incontournable d'avoir fait les stages de Ligue
- N°1 classement régional

Dossier surclassement des benjamins en minimes

Certificat d'entrée en formation sur la base de VEPMSP

CRE externalisés et mis en commun avec la zone

- Validation du principe et pas forcément la réalisation. L'idée est de ne pas prendre de retard.

Zone

- Stage de Zone à Pâques du 1 au 4 Mai

Formation

- Révision du diplôme d'animateur fédéral : à ce jour il semble que le contenu technique est trop exigeant. Validation du principe de la nécessité de repenser les outils exp :DUO, Apports lors des stages, inviter un formateur hors Ligue....

- Calendrier des stages de formations
- Ecriture d'un BPJEPS en PDL
- Proposition à la FFE d'un diplôme avant l'Animateur et d'un certificat d'entrée en formation Educateur.
- Stage de zone
- Master class

Déplacements hors ligue :

- Les cadets, Montbéliard F H/D 20/10 ...Hénin-Beaumont E H/D 27/10...ST Jean la Ruelle S H/D National minimes
- FDJ en commun

CRE

- Changer le nom: Centre Régional Escrime à la place d'Entraînement et créer des animations complémentaires
- Mise en place des délocalisations avec engagements des CD
- Ouverture aux catégories Benjamins et minimes
- Les inclure dans le dispositif de détection FFE
- Maintenir et développer les CRE Handi

Escrime Artistique

- Aide à la licence
- Création d'un festival

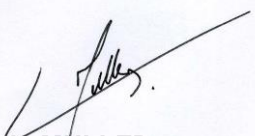
RESOLUTION

Les modifications du règlement de la CRA et les principes de l'évolution de la vie sportive régionale sont actés par les membres du Comité Directeur.

Cette décision sera soumise au vote de l'Assemblée Générale.

9- QUESTIONS DIVERSES

- Laetitia MULLER fait part aux membres du Comité Directeur du ressenti de Luc BODET dans son travail au sein de la ligue.
- Luc BODET ouvre le débat et invite le Comité Directeur à s'interroger sur la pertinence du maintien du poste d'ATR suite à l'installation à long terme d'un CTS dans la Ligue. Les tâches qu'il réalise aujourd'hui, et qui sont décrites dans la fiche de poste « Assistant Technique Régional » signée entre Luc BODET et Marie-Christine HOLLANDE, ne conviennent pas à Luc BODET : elles relèvent plus d'un poste de « Secrétaire Administratif » que d'un poste « d'Assistant Technique Régional ». Coordonner l'ETR et piloter le projet de la ligue sont les missions pour lesquelles il s'était engagé initialement avec la ligue et qu'il a mené à bien jusqu'à la nomination d'un CTS dans la ligue. Aujourd'hui, ces missions sont assurées par Jean-Michel SAGET.
Après échanges, explications et propositions entre les membres du Comité Directeur et Luc BODET, et pour permettre un déblocage de la situation, les deux parties conviennent de mettre en œuvre une procédure de rupture conventionnelle du contrat de travail qui lie Luc BODET à la Ligue.
Toutefois, les membres du Comité Directeur rappellent que la présence de Luc BODET est fortement requise pour une bonne préparation du début de saison et son démarrage.
- **AG Elective du 29/06/13** : il y a une candidature, celle de Chantal LE GALL. Laetitia MULLER confirme aux membres du Comité Directeur que Chantal LE GALL, si elle est élue, assurera le poste de Secrétaire Générale, vacant depuis le 9 février 2013 ; les membres du Comité Directeur ne manifestent aucune opposition à cette nomination.
- Laetitia MULLER annonce la démission de Julien BERANGER du Comité Directeur pour des raisons personnelles, qu'il exprime. Le délai d'annonce de son départ ne permet pas de procéder à son remplacement, par un vote lors de l'Assemblée Générale Elective de ce jour, dans le respect des statuts et règlement intérieur de la ligue. Laetitia MULLER propose d'inviter pendant un an Rémi BAYER, Président du SCO Angers, aux réunions du Comité Directeur. Il est intéressé pour intégrer à terme le Comité Directeur de la ligue. Une nouvelle élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale de juin 2014 pour compléter à 21 membres le Comité Directeur. Rémi BAYER pourra confirmer son souhait d'intégrer l'organe dirigeant de la ligue en se portant candidat aux élections. Les membres du Comité Directeur ne s'opposent pas à ce principe.



L. MULLER
Présidente